|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **Description: logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 10 novembre 2011

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Addendum 1 à la****Lettre collective TSB 8/15** |  |
| Tél.: | +41 22 730 5515 |  |
| Fax:E-mail: | +41 22 730 5853tsbsg15@itu.int |  Aux administrations des Etats Membres de l'Union, aux Membres du Secteur UIT-T, aux Associés de l'UIT-T et aux établissements universitaires de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 15 |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 15Genève, 5-16 décembre 2011** |

Madame, Monsieur,

1 Dans le cadre de l'objectif stratégique de l'UIT-T visant à réduire l'écart en matière de normalisation, j'ai l'honneur de vous informer que le TSB fournira, à la demande des Etats Membres, un service d'interprétation dans les langues officielles lors des séances plénières d'ouverture et de clôture des réunions de la Commission d'études. Ce service devrait permettre à tous les délégués de participer plus activement aux réunions.

2 Un certain nombre de sujets d'étude relevant de l'AAP ont fait l'objet d'observations pendant la période du dernier appel, ce qui devrait normalement donner lieu à une discussion des observations suivie d'un examen additionnel. Toutefois, étant donné l'imminence de la réunion de la Commission d'études susmentionnée, les textes suivants seront soumis pour approbation à la réunion:

**G.993.2**, Emetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique à très haut débit 2 (VDSL2)

**G.993.5 (2010) Amd.1**, *Annulation de l'autotélédiaphonie (méthode des vecteurs) destinée à être utilisée avec les émetteurs récepteurs VDSL2: Amendement 1.*

**G.994.1 (2007) Amd.8**, *Procédures de prise de contact pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique: Amendement 8.*

**G.997.1 (2009) Amd.4**, *Gestion de couche Physique pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique: Amendement 4.*

**G.998.4 (2010) Cor.3**, *Protection améliorée contre le bruit impulsionnel pour les émetteurs-récepteurs DSL: Corrigendum 3.*

**G.8110.1/Y.1370.1**, *Architecture du réseau de couche MPLS-TP (MPLS-profil de transport).*

**G.8113.2/Y.1372.2**, *Mécanisme d'exploitation, d'administration et de maintenance pour les réseaux MPLS-TP utilisant les outils définis pour la MPLS.*

**G.9960**, *Emetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit – Spécifications de l'architecture du système et de la couche physique.*

**G.9961 (2010) Amd.1**, *Couche de liaison de données (DLL) pour émetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit: Amendement 1.*

**G.9961 (2010) Cor.1**, *Couche de liaison de données (DLL) pour émetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit: Corrigendum 1*.

**G.9963**, *Emetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit - Entrées multiples/sorties multiples (MIMO).*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
 normalisation des télécommunications